

COMMUNE  
DE  
SURBOURG



2 rue du Général de Gaulle  
67250 SURBOURG  
☎ 03.88.88.42.60  
✉ mairie@surbourg.fr

**ARRÊTE MUNICIPAL**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

**A M. DANIEL GROSSHANS, ADOINT AU MAIRE**

**2026-25**

Le Maire de la commune de SURBOURG,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21/03/2026,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, il convient de donner délégation aux adjoints,

**CONSIDERANT** que M. Daniel GROSSHANS a été élu deuxième adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter du 23/03/2026, M. Daniel GROSSHANS, deuxième adjoint au Maire, est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Vie associative et tourisme :
  - Développement de la vie associative
  - Relations avec les associations
  - Développement touristique
  
- Urbanisme, bâtiments communaux, infrastructures et développement économique :
  - Autorisations d'urbanisme, PLU, droit de préemption urbain
  - Entretien et travaux sur bâtiments communaux
  - Entretien des édifices communaux (Oratoire, calvaires)
  - Abbatale
  - Aires de jeux / City stade
  - Infrastructures sportives
  - Marché Hebdomadaire
  - Activités économiques : industrielles, artisanales et commerciales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216704874-20260408-AR2026-25-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

- Communication :

- Site internet
- Presse

- Affaires financières :

En cas d'indisponibilité du Maire et de Mme Nathalie SCHMITZ première adjointe au Maire et dans l'intérêt d'une bonne administration des finances communales, M. Daniel GROSSHANS pourra assurer les fonctions et missions relatives aux questions financières.

**Article 2 :** Cette délégation entraîne la délégation de signature des documents afférents à ces domaines : arrêtés, bons de commande et tous les documents qui y sont relatifs sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire.

La signature par M. Daniel GROSSHANS devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du Maire* ».

**Article 3 :** Le Maire de la commune de Surbourg et le trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressé
- transmis au contrôle de légalité
- transmis au comptable du Trésor

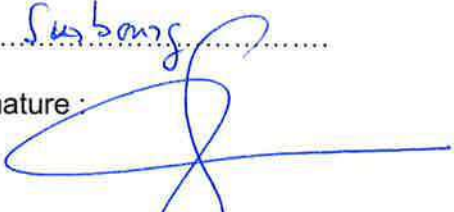
Fait à Surbourg, le 23/03/2026

Le Maire,  
Olivier ROUX



Notifié le ..... 23.03.2026

à ..... Surbourg .....

Signature : 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216704874-20260408-AR2026-25-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026